L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 13 AOUT 1874.

47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 13 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leur salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourné, au No 45 rue Vieille Levée, une caisse tulle à moustiquaires.

Par Hofman, Marks & Co., au No 85 de la rue de Chartres—habillements, linge et chapeaux.

Un autre compte de taxes.

Il y a quelques jours, nous exposâmes dans ces colonnes, le tableau d'un compte de taxes qui avait ruiné le propriétaire d'un très bel immeuble situé dans un des meilleurs quartiers d'affaires de la ville. Aujourd'hui nous présentons à nos lecteurs le tableau d'un autre compte de taxes qui, en quatre ans, a absorbé la valeur de la propriété elle-même.

Il s'agit d'un lot de terre situé dans l'ancien carré de la ville, 2d district, borné par les rues Hôpital, Bourgogne, Ursulines et Remparts, mesurant 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Hôpital sur 126 pieds et 10 pouces de profondeur et vendu à l'encan, après toutes les annonces requises par la loi, au prix de $625, payable dans 1 an avec intérêt à 8 pour cent.

Sur ce terrain, appartenant à M. F. Lacroix, les taxes suivantes étaient dues :

Taxes d'Etat.		Taxes de Ville.	
1865	$ 60	1863	$ 65
1866	70	1864	85
1870	110	1864	paid.
1871	130	1865	paid.
1872	95	1866	85
1873	50	1867	100
		1868	100
	$ 515	1869	120
		1870	95
		1871	110
		1872	110
		1873	110
		1874	75
			$ 895
Etat			515
			$1,410

Occupons-nous seulement des taxes des quatre dernières années qui sont suffisantes comme matière à discussion et surtout comme point de comparaison entre le régime économique qui a précédé la guerre et le régime économique qui l'a suivie. Ces quatres années de taxes ont fait pour l'Etat avec les frais, $895 et pour la ville $895. Total $1,790, ce qui est à peu de chose près le prix de $825 trouvé à l'encan à 1 an de crédit.

Nous devons supposer d'après la taxe de ville de 1863 que ce terrain avait coûté ou était assessé $2000. En effet d'après l'échelle de proportion d'alors cette taxe de ville ne pouvait point dépasser $30 et celle d'Etat $5, en tout $35. On a $35 par an, pour les deux taxes, combien aurait il fallu d'années pour absorber la valeur de la propriété dont il est question ? Il aurait fallu soixante ans, à supposer que la valeur du terrain n'eut pas augmenté ; et sous le régime des radicaux et des nègres combien a-t-il fallu d'années pour absorber la valeur de la propriété et ruiner son propriétaire ? Il a fallu quatre ans seulement.

Et quel est ce propriétaire ? c'est ce même M. F. Lacroix qui a désiré si ardemment pour lui et pour sa race l'ordre de choses sous lequel nous avons l'honneur insigne de vivre. Le voilà obligé aujourd'hui de sacrifier deux propriétés à l'encan pour payer seulement les taxes d'une. Du reste, qui lui restera-t-il ?

Et cependant, il n'a pas à se plaindre. Il n'a pas été plus malmené qu'un autre ; au contraire, nous trouvons que la municipalité, même la municipalité fashionable ou démocratique, a eu pour lui des égards qu'elle n'a pas eu pour les autres contribuables. Nous connaissons des contribuables, et en grand nombre, qui ont été exproprié pour un arriéré d'un an de taxes seulement, tandis quoi a attendu le bon plaisir de M. Lacroix pendant des décades l'autres. On a fait plus pour lui. Au lieu de faire exécuter par le shérif, conformément à la loi, les ventes qui le concernaient, on a changé l'ordre commun en matière de saisie-vente, et on a autorisé M. Lacroix à faire vendre ses biens par un encanteur de son choix chose assez extraordinaire et que nous ne pouvons ni approuver ni justifier, à moins de voir cette faveur accordée à tout le monde en pareil cas. Pour ce qui touche le paiement de taxes, la constitution prend soin de le dire, toutes choses doivent être égales. Cependant personne n'a eu dit ; personne n'a fait opposition, et le shérif tout en laissant à un encanteur particulier le soin de vendre les propriétés de M. Lacroix, s'en continuait pas moins à vendre rigoureusement celles des autres.

Cette faveur, du reste, n'aurait pas profité à M. Lacroix. On nous assure qu'il a refusé de signer certaines notes dont le résultat, vu la baisse, lui paraissait irrayable et qu'il a perdu plus encore à un second essai d'encan. Nous en sommes très fâché pour lui, mais il est rare peut-être une consolation : c'est de succomber en bonne compagnie ; beaucoup de familles considérables ont subi le même sort sans avoir cherché à y faire la moindre résistance.

C'est là une terrible leçon pour M. Lacroix et pour d'autres qui avaient eu les mêmes aspirations que lui. Si quelques uns y ont échoué, un plus grand nombre y a perdu et, en définitive, ils y perdront tous. Qu'on nous permette ici une comparaison :

Sous l'ancien ordre de choses, la valeur des propriétés de M. Lacroix bien de baisser eût augmenté ; au lieu de perdre les deux tiers de ce qu'elles ont coûté, ces propriétés vaudraient le double et peut-être le triple et lors même qu'il fut resté des dix années de suite sans payer ses taxes, comme elles n'étaient pas le cinquième de ce qu'elles sont devenues sous le régime radical, il aurait pu les payer avec la plus grande facilité et sans écorner son bien d'une manière sensible. Du reste, quinze ans, vingt ans de taxe l'eussent moins embarrassé que quatre ou cinq ans aujourd'hui. Tel est, pour lui, le revenant bon de cette grande révolution qui a fait monter en scène des milliers de nègres et reléguer dans l'ombre des milliers de blancs.

Il est vrai que le *Republican* nous répondra ce qu'il nous a répondu déjà une fois à propos d'un autre contribuable : "Il faut qu'un propriétaire soit bien mauvais administrateur pour être accablé ainsi."

Nous n'en disconvenons pas, et il est certain que M. Lacroix eut mieux fait, surtout quand il vit se payer dans le monde des Législateurs noirs, de payer beaucoup plus et d'acheter beaucoup moins ; mais cela n'exonère pas le régime radical. Beaucoup de bons administrateurs y ont été pris aussi, et quand toutes les valeurs foncières tombent à rien, nous ne voyons pas trop qui pourrait échapper à la débâcle.

L'administration d'une fortune mobilière ou immobilière, dans les localités qui progressent, est très facile ; les familles elles mêmes s'en tirent fort bien ; mais dans les localités qui baissent ou qui tombent, les hommes même les plus forts ne peuvent pas et les plus grands habiletés échouent tout aussi bien que les intelligences les plus ordinaires.

Or, qui empêche à la Louisiane ou à la Nouvelle-Orléans de progresser ? Qui, au contraire, les fait baisser et tomber l'une et l'autre ? Ce n'est certes pas, ici et là, un administrateur insurmontable de biens particuliers, un disputateur comme il y en a sous tous les régimes et dans toutes les sociétés. M. Lacroix ne fut jamais disputeur. Loin de là ; il a toujours été cité comme un habitant rangé, laborieux, prudent et économe. Il y a des milliers de gens, tout aussi économes et aussi prudents que lui qui souffrent comme lui et qui ont à se plaindre comme lui. Alors qui fait tout crouler ainsi et ouvre le pays de ruines ? Si ce n'est pas le gouvernement radical, nous prions le *Republican* de nous le dire.

La fabrique Zimmermann étant complètement restaurée, les réparations de bijoux seront faites promptement et à des prix très raisonnables.

ENTREVUE AVEC KELLOGG.

Une délégation du comité des 70 a eu, hier, une entrevue avec M. Kellogg. L'objet de l'entrevue était de demander à M. Kellogg s'il était disposé, en vue d'assurer un enregistrement loyal et une élection impartiale, à choisir les enregistreurs et les commissaires d'élection dans les deux partis.

Le pseudo-gouverneur s'était entouré, pour recevoir ses visiteurs, d'un état-major de gros bonnets du radicalisme. Il a répondu qu'il lui était impossible d'obtempérer à la demande ; qu'il désirait aussi une élection loyale et qu'il aviserait à ce que l'enregistrement fût impartial, mais que les places d'enregistreurs et de commissaires d'élection faisaient partie du patronage mis à sa disposition et qu'il devait ce patronage aux hommes de son parti.

Après quelque discussion, M. Kellogg a fini par dire que, si on lui présentait une liste de 15 à 20 noms par ward on parlerait il consentirait à y choisir un commis (clerk) qui assisterait aux opérations d'enregistrement. Il lui a été répondu par le chairman de la délégation que cette réponse était considérée comme un refus et les délégués se sont retirés. M. Kellogg a rappelé le chairman et lui a dit qu'il désirait réfléchir de nouveau à ce sujet et en causer avec lui.

Les choses en sont là et nous croyons que la délégation agira sagement en s'en tenant à cette première tentative et à voir venir M. Kellogg, qui fera bien de réfléchir mûrement à l'usage qu'il doit faire du pouvoir mis entre ses mains par son usurpation, pouvoir dont il peut avoir à rendre un compte sérieux au peuple de la Louisiane.

LA DÉMISSION DE M. CLINTON. — M. Clinton qui a usurpé depuis près de deux ans, par la force des baïonnettes, les fonctions d'Auditeur, vient d'adresser à M. Kellogg sa démission, en la basant sur le choix fait par la convention radicale de M. Dubuclet comme candidat du parti à la place de Trésorier d'Etat.

Ce ne saurait être là le vrai motif de la détermination de M. Clinton. Il doit s'être passé dans le camp radical quelque chose que nous ne connaissons pas et que la suite nous apprendra.

M. Clinton, en se retirant, lance à son adversaire, M. Dubuclet, une véritable flèche de Parthe. Il réitère toutes ses accusations contre le Trésorier. On sait que celui-ci ne s'est pas fait faute de riposter par des accusations analogues à l'adresse de M. Clinton. Nous comptons bien que la prochaine Législature aura une majorité conservatrice qui se fera un devoir d'ouvrir une enquête sérieuse sur ce qui s'est passé dans les bureaux de l'Auditeur et du Trésorier sous Warmoth comme sous Kellogg. En attendant que cette enquête se fasse, la présomption semble être que MM. Clinton et Dubuclet ont eu raison tous les deux, dans les reproches qu'ils se sont réciproquement adressés.

UNE LETTRE DE M. GRAHAM.—Nous recevons la lettre suivante de M. Graham, l'Auditeur élu de l'Etat, en réponse à une insinuation contenue dans la lettre de M. Clinton.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1874.

Aux Editeurs de *L'Abeille* :

Messieurs :—Dans la lettre de démission de M. Charles Clinton comme auditeur, publiée dans les journaux de ce matin, il déclare que dès le commencement il a fait de grande offres pour corriger les abus qui avaient infligé un manifeste mépris sur les fonctions d'Auditeur et de Trésorier."

C'est la première fois depuis l'usurpation illégale et violente de ma place d'Auditeur par M. Clinton, qu'une accusation a été faite, sous une apparente autorité officielle, contre ma conduite dans l'accomplissement de mes fonctions.

Je nie la vérité de cet assertion qu'il existait dans mon administration des affaires de mon bureau, des abus qui eussent besoin d'être corrigés, et il est faux d'insinuer comme il le fait, que ma conduite comme auditeur ait donné lieu à un scandale dans aucun cercle respectable.

J. A. GRAHAM.

MORT DE M. JOSEPH SANTINI.—Les nombreux amis que comptait dans notre communauté cet estimable citoyen auront été aussi surpris qu'affligés d'apprendre sa mort subite à Saint-Cristan, département des Basses Pyrénées, en France. Il était allé prendre les eaux à cet endroit en compagnie de sa fille aînée et une lettre récente de lui disait qu'il comptait y rester quinze jours de plus, mais qu'il n'avait pas l'espoir de guérir de ses douleurs. Un télégramme de sa fille est venu annoncer sa fin subite et son fils est parti pour aller chercher ses cendres et ramener le corps de son père.

M. Santini était né à Trieste, en Italie, et il était venu fort jeune à la Nouvelle-Orléans, il y a environ 36 ou 37 ans ; il était âgé de 55 ans. Il avait acquis par son industrie une assez belle fortune, dont il avait fait un noble usage, souscrivant libéralement à toutes les œuvres de charité, à toutes les entreprises d'utilité publique, encourageant et aidant les artistes, et témoignant d'un dévouement sincère envers la Louisiane, sa patrie d'adoption. Il était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient et sa perte sera universellement regrettée.

VINS ET FRUITS A L'EAU DE VIE.—MM. Bercier & Ele Smet, rue Tchoupitoulas No 5, viennent de recevoir par le steamer "State of Louisiana," et ont à vendre une grande consignation de vins de St. Macaire, de Castelmorque et autres crus, de vermouth et des fruits à l'eau-de-vie, tels qu'abricots, prunes, cerises. Tous ces articles sont de première qualité et nous les recommandons aux consommateurs.

La fortune est capricieuse,
Elle vous sourira peut-être ;
Mais avez-vous donc d'un billet
De la Loterie de la Louisiane.
Etes-vous bien sûr de ne pas gagner !
La fortune est capricieuse,
Elle vous sourira peut-être ;
Mais avez-vous donc d'un billet
De la Loterie de la Louisiane.
Etes-vous bien sûr de ne pas gagner !

Pour "allonger" la vie, on achète une "Longinea" ces montres célèbres en horlogerie or ou argent que Zimmermann offre à des prix très raisonnables.

RARE OCCASION D'ACHAT DE MEUBLES A BON MARCHÉ. Pour trouver cette occasion il faut se transporter au magasin de M. Jas. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, où vous pourrez examiner un très bel assortiment de meubles de tout genre, solidement travaillés et fort élégants. M. Hubbard s'est fait une réputation qui lui vaut un grand succès et il exploite ce succès d'une manière profitable au public.

VISITE DU NOUVEAU DIRECTEUR DES POSTES A LA POSTE DE PARIS.—Nous lisons dans le *Memorial Diplomatique* :

Le gouverneur Marshall Jewell, qui vient d'être nommé *Post-Master* général des Etats Unis, est arrivé à Paris, venant de Saint-Pétersbourg, où il représentait les Etats-Unis en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire. M. Jewell a consacré un jour à visiter notre administration des postes et à se faire minutieusement expliquer tout le mécanisme de ce vaste service qui, de l'aveu de tous les étrangers, fonctionne admirablement chez nous.

Le directeur général des postes, M. Libon, a fait à son collègue américain le plus gracieux accueil, et s'est empressé de lui fournir tous les renseignements qui pouvaient lui être utiles. Accompagné ensuite des chefs de services de l'administration de M. Besnier, administrateur, de M. Mazoyer, chef de l'exploitation du matériel, et de M. Denemas, chef du bureau de la correspondance étrangère, le Post-Master américain s'est successivement rendu dans toutes les salles de travail de la poste et a assisté à la pratique des théories qui lui avaient été si obligeamment expliquées. Dans cette visite qui a été longue, chacun s'est fait un plaisir de faciliter à M. Jewell l'intelligence de tous les détails du service, et le Post fonctionnaire américain, qui avait gagné les sympathies de tout le monde par ses manières courtoises et par sa conversation rapide, s'est retiré enchanté lui-même des attentions dont il avait été l'objet.

M. Jewell a échangé à l'Amérique une cordiale poignée de main avec M. Besnier et l'a vivement remercié de la part active qu'il prépare à la convention postale franco-américaine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Démission de l'Auditeur Clinton.

Voici le texte de la démission de l'Auditeur Clinton :

A l'honorable Wm. P. Kellogg.

Monsieur—Je vous donne ma démission d'Auditeur des comptes publics, et je me retirerai de la place dès que mon successeur aura été désigné.

Voici, en peu de mots, les raisons qui m'obligent à prendre cette décision : vous n'ignorez pas que le trésor était dans un état affreux au commencement de votre administration ; vous savez que grâce à une loi inconstitutionnelle et par suite des menées d'une classe d'individus pour qui les intérêts de la communauté n'étaient rien, et dont le seul but était de gagner de l'argent, le crédit de la Louisiane fut tellement prostitué qu'on le vit livré à la merci d'une ligue de spéculateurs. A ce déplorable état de choses, vinrent s'ajouter d'autres malheurs que je n'ai pas besoin de rappeler ici.

Nous nous trouvions donc dans une position financière désespérée.

Vous savez que dès le début, je ne négligeai rien pour faire disparaître les abus qui avaient été une source de scandales et de reproches mérités pour l'auditeur et le trésorier ; que toes mes efforts rencontrèrent une résistance ambée de la part du trésorier et de son aide qui avaient les sympathies d'une partie considérable des membres de la Législature.

Vous savez aussi qu'à l'époque où je tentais d'arracher l'Etat des mains de cette bande de spéculateurs affamés—les complices du trésorier—je fus accusé de complicité par ceux-là mêmes qui m'accusaient impudemment des infamies que je les avais empêchés de commettre.

Fortuaudé que le temps prouvera combien ces accusations étaient injustes et ignobles, je continuerais à remplir mes devoirs, si j'avais pu espérer un changement favorable dans la trésorerie et une enquête ordinaire entre les deux officiers, mais je suis convaincu du contraire. La sanction que M. Dubuclet vient d'obtenir de la convention républicaine, à l'aide des moyens les plus honteux, est, pour moi, une assurance que ce fonctionnaire reviendra à ses anciens arrements avec encore plus de zèle que par le passé, et il n'est pas impossible qu'il ne soit soutenu, à la Législature, par les êtres qui, à la convention, ont approuvé sa conduite.

Il ne convient pas que les deux bureaux soient en conflit.

Je refuse donc d'être plus longtemps le collègue de l'élu de la convention ; je ne veux pas être responsable d'actes que la plus vive opposition de ma part ne saurait empêcher. Je considère en outre que l'approbation de la conduite de M. Dubuclet est une condamnation de la mienne par mon propre parti, et je saisis avec joie l'occasion d'abandonner un poste ingrat, où, dans d'autres circonstances, je ne serais cru forcé de rester.

J'ajoute que la nomination de M. Dubuclet constitue une violation flagrante de la cinquième résolution de la "plateforme" de la convention—résolution qui déclare "que la bonne politique veut que nous ne nominions aux places que des hommes capables et honnêtes ; que nous ne devons pas permettre aux autres de s'imposer à nous." C'est la meilleure des résolutions ; je m'y attache quel que soit le sort des autres.

Je vous prie donc de lancer une proclamation qui ordonne l'élection d'un Auditeur et un Trésorier.

Je vous remercie des bontés que vous avez eues pour moi et vous donne l'assurance de mon estime.

CHAS. CLINTON,
Auditeur des Comptes Publics.

La guerre contre les marchés particuliers.

Les propriétaires de marchés particuliers, assurent, depuis plusieurs mois, les marchés publics font une guerre à outrance, croyaient qu'ils auraient eu un moment de répit, grâce à l'injonction, accordée par le juge Hawkins, de la Cour Supérieure de district, prohibant à l'administrateur du département du Commerce, M. H. M. Turnbull, et à la police de les molester, jusqu'à ce que la Cour Suprême des Etats-Unis eût donné sa décision.

Hier matin, cependant, M. Bernichon, sa femme et un employé ont été arrêtés et conduits devant la Cour municipale du second district, présidée par le juge Etienne, accusés d'avoir violé l'acte 81 de la Législature.

L'injonction a été exhibée, mais le juge Etienne n'en a pas tenu compte, en disant que Bernichon n'ayant pas été arrêté par un officier de police, le mandat du juge Hawkins avait été respecté.

Il est juste de dire ici que le sergent Gray, commandant le 2ème présinct de police avait refusé d'arrêter Bernichon, et que c'est un certain Hardin qui s'est chargé de l'arrestation.

Cette affaire se complique décidément de plus en plus. Elle a été portée déjà devant six cours de justice.

La police sur les traces d'un meurtrier.

On se souvient peut-être, qu'il y a une année un meurtre mystérieux,—tous les meurtres le sont plus ou moins à la Nouvelle-Orléans, avait été commis, rue Dumaine, près de la rue du Bayou, sur la voie du chemin de fer urbain.

Ce crime était entouré du plus profond mystère, et on avait renoncé depuis longtemps à découvrir l'assassin.

Hier, le caporal Miller, du premier precinct de la police métropolitaine, a arrêté un homme du nom de Anatole Jacques, conducteur du chemin de fer urbain de la rue du Maine, l'accusant de ce meurtre.

Il paraît qu'Anatole avait toujours été soupçonné, et que depuis une année, il était, à son insu, sous la surveillance de la police secrète.

On a remarqué qu'en conduisant son char, il ne pouvait se défendre d'un mouvement de terreur, en passant à l'endroit où le crime avait été commis.

Il a été arrêté sur ce simple fait, et il n'y a pas de preuve directes contre lui, jusqu'à présent du moins.

Anatole Jacques a été enfermé à la station de police du premier precinct, en attendant qu'il subisse un examen préliminaire.

Le neuvième ward en campagne.

Le club démocrate du 9ème ward (*the old 9th*) a parcouru, hier soir, musique en tête, les rues de la ville et il nous a honorée d'une sérénade, attention pour laquelle nous lui adressons nos remerciements. Nous espérons que le neuvième sera fidèle à ses vieilles traditions et qu'il tiendra son rang avec honneur dans la campagne qui vient de s'ouvrir.

TEMPERATURE.— 13 août 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	86	30
12 M.	95	35
3 P. M.	99	37
6 P. M.	95	35

Puisque pour bien vivre
Il faut beaucoup d'argent,
Et que la Loterie de la Louisiane
En donne beaucoup,
Pour bien vivre prenez à la Loterie.

Puisque pour bien vivre
Il faut beaucoup d'argent,
Et que la Loterie de la Louisiane
En donne beaucoup,
Pour bien vivre prenez à la Loterie.

Un assortiment entièrement nouveau de véritable "Jais anglais", en parures, bracelets, boucles, vinaigrettes, colliers, chaines de montres, croix, &c., chez Zimmermann, 129, rue du Canal.

—L'opinion publique se préoccupe à un tel point de l'affaire de la rue Tiquetonne que nous croyons devoir en parler de nouveau :

L'*Evènement* raconte que les médecins qui soignent Mme Due ont décidé que l'amputation de la belle nouvelle être fort dangereuse, l'opération ne sera pas tentée. Elle doit se trouver,—car on ne peut la sentir au toucher,—à une profondeur de cinq ou six centimètres et en arrière du sternum astoïdien. La cicatrisation de la plaie ayant marché très rapidement, il n'y a aucun péril à ce que la balle, très petite du reste, soit laissée où elle est.

Grande, ayant une très jolie taille, Mme Due est certainement une fort belle blonde.

Elle accepte sa situation le plus gaiment du monde et ne me semble pas du tout effrayée du sort que lui réserve l'avenir. C'est triste à dire, ajoute l'*Evènement*, mais cette femme est fort heureuse que cela se soit passé ainsi, comme cela le dit. Il est évident que depuis longtemps elle désirait une séparation que l'amour et la bonté de son mari lui refusaient toujours.

La voilà satisfaite, la séparation est inévitable, et elle n'en meurtre fort aise.

M. Due est au dépôt, où il est toujours au plus grand secret. Depuis ces derniers jours, les marques d'estime et de sympathie qui lui ont été adressées sont excessivement nombreuses. Des confrères, des amis, des sympathiques sénatoriales, les présidents de toutes les *sociétés* de charité dont il était le médecin, sont venus pour lui rendre visite.

Aucun, du reste, n'a été reçu. Son frère lui-même n'a pas le voir dans la journée de lundi qui est a dû se contenter de lui faire remettre des vêtements de rechange.

Il est dans un état d'abattement profond et il n'a guère cessé de pleurer depuis l'acte qu'il a commis.

Quant aux enfants, deux charmants petits garçons d'une dizaine d'années, ils sont toujours à leur pension à Lay, lorsque, du drame, ils n'apprétent aux joies des vacances, et probablement sans doute mille et mille plaisirs pendant les congés qui s'approchent.

NAVIRES DE GUERRE FRANÇAIS A QUÉBEC.—Nous lisons dans le *Canadien* de Québec :

La frégate française la *Magicienne*, portant le pavillon de l'amiral Thomassé, et la corvette l'*Adonis*, commandée par M. le capitaine de frégate Humann, viennent d'arriver ici.

M. Thomassé est le premier amiral français que Québec a le plaisir de recevoir officiellement dans notre port—le prince de Joinville ayant voyagé incognito—depuis la cession du Canada à l'Angleterre.

Nous nous empressons, au nom de la population canadienne, de lui souhaiter la bienvenue, ainsi qu'à Messieurs les officiers de la *Magicienne* et de l'*Adonis*.

En 1854 la *Capricieuse*, commandée par M. de Belvèze, venait ici en mission commerciale. Tout le monde se rappelle encore l'heureuse coïncidence de la présence des marins français avec la pose de la première pierre du monument commémoratif des deux batailles des plaines d'Abraham (1759-1760). Plus tard l'aviso le *d'Estrée*, commandé par M. l'Evêque des Varennes, vint se ravitailler à Québec. Notre société se rappelle les brillantes qualités de cet officier distingué de la marine française, qui était à un mort aide de camp de l'empereur. En quittant la croisière de Terre-Neuve pour faire celle des Antilles, l'équipage de ce vaisseau fut décimé par la fièvre jaune.

Il fut suivi par le *d'Estaing*, commandé par M. Hamann, aujourd'hui capitaine de l'*Adonis*. Durant le séjour du *d'Estaing*, l'équipage de cet aviso rendit de grands services à notre ville lors du désastreux incendie qui détruisit les ateliers de M. Drum. Nos archives civiques contiennent le texte des remerciements qui furent alors transmis au commandant Humann, à ses officiers et à son équipage.

Nous aimons à croire que M. l'amiral Thomassé, ainsi que MM. les officiers de son état major, trouveront ici un peu de la vieille France. Les remparts mouvementés, les traditions, nos mœurs, ce vieux langage que certains écrivains anglais s'obstinent à croire un vieux patois français, notre vénération pour notre mère, la France, notre respect pour les lois que l'Angleterre nous a données, tout cela peut faire un sérieux sujet d'études pour ces messieurs.

UN DISCOURS DE M. D'ISRAELI.

On lit dans la *France* :

Nous avons sous les yeux le texte même du discours que nous avons signalé et qui a été prononcé par M. Disraeli au banquet du lord-maire. Les paroles du premier ministre sont exactement conformes au résumé qu'en a donné le télégraphe. M. Disraeli a dit, en effet, ceci : "L'état de l'Europe n'est pas de nature à être envisagé à la légère par les hommes d'Etat. Je ne saurais trop, pour ma part, m'abstraire moi-même d'une semblable pensée. Mon devoir, comme ministre de la Reine, m'impose de ne rien négliger pour maintenir la tranquillité qui règne dans les autres pays. Chacun de vous, et chacun de vous doit regretter que quelques-unes *des régions les plus favorisées de l'Europe*, les plus favorisées de la Providence, sont le rapprochées de conditions où se trouvaient naguère leurs habitants, ces nations qui ont tant contribué aux progrès de la civilisation et de l'humanité entière, *se trouvent aujourd'hui plongées dans l'anarchie.*"

Ce sombre tableau était sans doute destiné dans la pensée de l'illustre cabinet, à faire ressortir la prospérité ininterrompue de l'Angleterre, et l'influence que, d'après M. Disraeli, la Grande-Bretagne exerce dans le monde.

Quant à cette influence, M. Disraeli s'est engagé vis-à-vis du lord-maire à l'employer au profit des pays troublés. Voici, du reste, les termes dont il s'est servi :

Nous ne consentirons jamais à poser en principe que nous ne sommes pas responsables envers les puissances de l'Europe d'aucune des calamités qui peuvent être soulevées et qui seraient de nature à affecter le bonheur du monde ; mais nous croyons que, dans la condition présente des affaires, l'influence de l'Angleterre peut s'exercer et être exercée avec un grand effet, non seulement pour conserver la paix, mais pour aider par nos conseils et notre sympathie d'abord les pays et les Etats aujourd'hui trop abattus et trop malheureux pour pouvoir reprendre une position digne de leur ancienne renommée, de leur gloire et de la fortune d'autrefois, et pour concilier les intérêts aujourd'hui divisés par les discordes et les troubles. Adressés par les malheurs qui sont venus fondre sur l'énergie de quelques unes des plus belles et des plus riches régions du globe.

Ce discours a inspiré les réflexions suivantes à un correspondant anglais :

Si l'Angleterre et l'Europe ne savent pas encore à quoi s'en tenir sur la ligne politique que se propose de tenir M. Disraeli, il faut bien avouer que c'est leur faute et non pas la sienne, car il ne s'épargne aucune peine pour faire connaître ses principes, tant en législation qu'en politique.

Il est encore difficile de prévoir où sa direction mènera la barque de l'Angleterre ; mais il est maintenant très aisé d'affirmer qu'elle fera parler de lui et que, si le nom de M. Gladstone est destiné à passer aux générations futures par suite des réformes utiles qui y rattachent, le nom de M. Disraeli occupera, lui aussi, une place dans l'histoire du monde, pour peu que les évènements lui fournissent une occasion de prendre part à quelque grand acte de politique extérieure.

Rappelons-nous, toutefois, que M. Disraeli a tenu un langage absolument opposé, lors du banquet récent des marchands-tailleurs.

Voulez vous $10,000?
Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000?
Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000?
Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000?
Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000?
Prenez à la Loterie.

C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal, paie le plus haut prix pour le vieil argent, le vieil or et les diamants.

—Aujourd'hui doit venir à l'une des chambres du tribunal civil de la Seine le procès intenté par M. Alexandre Dumas contre l'auteur anonyme de la brochure : le *Roman du Christ*, qui contenait comme préface, cette singulière lettre de l'auteur de la *Dame aux camélias*, dont nous avons donné quelques extraits.

M. Dumas fils invoque, paraît-il, une vieille loi de 1822 pour incriminer l'indécence de l'auteur qui a donné, à une lettre confidentielle, une publicité telle que, si elle n'était pas destinée, et conclut à de gros dommages-intérêts ainsi qu'à l'insertion du jugement dans cinq journaux.

De son côté, l'auteur, une grande dame étrangère, introduit une action reconventionnelle, se plaignant d'empêchements mis à la vente du volume et de perquisitions illégales faites dans son domicile. Enfin, elle conclut, comme la partie adverse, à de gros dommages intérêts. C'est Me Lachaud qui plaidera pour elle.

Ce procès ne saurait donc manquer d'intérêt, tant à cause de la nature de la question que de la notoriété de la principale partie en cause. Nous en rendrons compte demain.

—Le drame de la rue Tiquetonne a nécessairement eu pour conséquence d'attirer l'attention sur les drames domestiques.

A ce sujet, une scène d'un comique spécial.

Un curé des environs de Campigne était chargé de réconcilier une femme et son mari.

La femme soutenait que son mari la battait très jeune soit sept.

Le mari disait :

—C'est faux, monsieur le curé. Je lui ai donné quelquefois des coups de mouchoir, voilà tout.

—Voyons, mon enfant, dit le curé en se tournant paternellement vers la femme, il ne faut pas se montrer si sévère.....pour quelques coups de mouchoir.

—Ah ! le pendard ! s'écria l'épouse ; mais vous ne savez donc pas, Monsieur le curé, qu'il se mouche avec ses doigts !

—Et il dans le *Daily-Telegraph* :

"Un simple soldat anglais, James Meatye, s'est régulièrement pris de querelle avec un de ses camarades, et la question s'est suivant l'habitude britannique, vidée à coups de poing. James a tout bonnement tué son adversaire. Le duel a eu lieu dans la grande cour des casernes de Weymouth. Le meurtrier a été condamné à quinze ans de travaux forcés."

—Le rideau venait de tomber, la salle était déserte, il ne restait trois ou quatre de la loge attendant en silence qu'il sortit. Il se leva, et les voyant tous trois si petits, Lui si grand. Tiroirs, et la grande bouche d'ombre laissa tomber ces paroles graves d'Eléphant :

—Le seul sphinx ici, c'est moi. Le sphinx posait des énigmes. Le sphinx, c'est moi. Et les trois, voyant Œdipe, Eléphant la tête, le écoutaient ; *Lui*, trônant ses terribles sourcils ;

—Pourrez-vous me dire, par hasard, quel est celui des lecteurs du *Rappel* qui doit mourir avant le 1er septembre prochain ?

Ils se regardaient en silence ; tout Ajax fils d'Oïlé, devinant la charade du berger Pâris, la voix olympienne reprit :

—C'est celui qui a une domestique mentonne. Savez vous pourquoi ?

Ils demeurèrent stupides. Repliés sur eux-mêmes, ils cherchaient. Ils cherchaient encore sans doute, si *Lui* n'ayant pitié d'eux, écrit brusquement de la loge, leur glissant mystérieusement ces mots :

—Cela dans la bouche mont, entre le 1 août.

A vis à qui de droit.

—Un article de l'*Imparcial*, de Madrid, dans lequel ce journal déclare que ses sympathies en faveur de l'Espagne et un membre de la famille royale du Portugal qui réaliserait les aspirations d'un grand nombre d'Espagnols vers l'union ibérique, a produit à Lisbonne une grande sensation.

Tous les journaux répondent à cet article en disant que jamais le Portugal ne sacrifiera son indépendance et qu'aucun membre de la famille royale ne le permettra. Ils rappellent à cet égard les déclarations sérieuses du roi ; ils font des vœux pour le bonheur de l'Espagne, mais ils veulent garder l'autonomie du Portugal, comme l'ont fait leurs aïeux.

—Cham a un barbier fort bavard, qui lui dit l'autre jour :

—Monsieur, le race de différentes espèces ; comment appelaiez-vous que je vous fasse la barbe ?

—Sans dire un mot ! répondit le spirituel caricaturiste.

—Un horible mot—retourt d'Avignon.

—Comment avez-vous trouvé le chevalier Nigra ?

—Nigra si maigre.

C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal, emploie les meilleurs horlogers, et l'on peut se fier aux montres réparées et ré glées par eux.

Témoignages de Vapeurs.—Des milliers de gens qui ont voyagé par terre et par mer ont attesté l'efficacité des autres "Hostetter's Stomach Bitters" comme préventif des troubles physiques qui servissent ordinairement par suite de l'changement de climat, de régime et d'eau qui souvent conséquence d'une vie active. Des les systèmes tonifiés, fortifiés et réglés par ce bienfaisant antidote végétal les causes externes de débilité et de maladie manquent presque pas de point évité. Arrêt des Bitters. Hostetter le voyageur peut défier le mal de mer et les boissons de toutes des îles britanniques, les vents célèbres des Antilles, la température glaciale de l'Amérique septentrional, ou les chaleurs brûlantes des tropiques, avec une impunité égale. L'effet de cet admirable stimulant médicamenteux, est d'accroître grandement l'énergie vitale du système, ce qui lui permet de résister et de repousser les causes excitantes de maladies.

Décédé, hier soir, à neuf heures et demie, à l'âge de trente-trois ans, JEAN MATHIAS SPIAS, natif du canton des Grisons (Suisse), fils de Jean et compagnon de Marie Spias, et de son beau-père François Lagnet, tous deux de la Suisse française. Le défunt a été enterré à la Nouvelle-Orléans, jeudi, à cinq heures de l'après midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence. Ni cet, rue (rue) entre Union et François.

Décédée hier matin, à 3 heures, à l'âge de huit ans et demi, SOPHIE CORINE TIBLIER, fille de B. Tiblier et d'Amélia Guérinon. Les parents, amis et connaissances des deux familles Tiblier et Guérinon sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu notre après-midi à 3 heures précises. Le convoi partira de la demeure de son père, No. 54, rue Esplanade, entre Chartres et Royale.

Décédé, le 12 août, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'âge de vingt au moins et vingt six ans, IGNACE DAVID, fils de E. Revard M^d Calob et de Marie Idéalie Collens. Les amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, jeudi, à quatre heures. Le convoi partira de No 310, de la rue des Caisses.

Décédée, hier après-midi, à quatre heures, à l'âge de trente-deux ans, FRANÇOISE LAGLEIZE, épouse de Jean Maldi, native de France. Les amis et connaissances des familles Maldi et Lehot sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à trois heures et demie. Le convoi partira de No 310, de la rue des Caisses.

Décédée, le 12 août, à deux heures du matin, à l'âge de trente-deux ans, FRANÇOISE DAUTRIVE, épouse de Jean Maldi, native de France. Les amis et connaissances des familles Maldi et Lehot sont respectueusement priés d'assister à